



**INSTRUCTIONS DE COURSE**  
**CHAMPIONNAT DE VOILE GROUPE CABANO MARINE 2026**  
du  
**Yacht-Club de Québec**

Version	Date	Modifications
V1.0	26 mai 2026	Publication originale
V2.0	31 mai 2026	Refonte majeure

## Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. (Ceci modifie la RCV 60.1).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## Définitions

Tableau officiel : Le tableau officiel des régates du Yacht-Club de Québec (YCQ) est le tableau d'affichage situé au rez-de-chaussée du chalet principal du Yacht-Club de Québec.

Site Web : Lorsqu'utilisé sans autre mention, ce terme réfère au site internet du YCQ contenant les informations en lien avec les régates du club. Le lien internet est : <https://ycq.ca/regates/>.

Site Facebook : Le site Facebook (site FB) : Régatiers du Yacht-Club de Québec.

## 1 ORGANISATION DES COURSES

- 1.1 Le Championnat de voile Groupe Cabano Marine du Yacht-Club de Québec (Championnat) est organisé par le comité des régates du Comité des activités nautiques et sociales du Yacht-Club de Québec. Pour chacune des régates, le comité voit à nommer les officiels responsables de l'organisation technique et du déroulement de l'épreuve.

## 2 RÈGLES

- 2.1 Les régates du Championnat sont régies par l'Avis de Course (AC) publié par le comité des régates du YCQ disponible sur le site Web et/ou le tableau officiel et/ou sur le site FB.
- 2.2 En cas de contradiction, les règles des présentes Instructions de Course (IC) ont priorité.

## 3 AVIS AUX CONCURRENTS et COMMUNICATIONS SUR L'EAU

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel.
- 3.2 Si des Instructions de Course Complémentaires (ICC) sont nécessaires, elles seront affichées sur le tableau officiel.
- 3.3 Les communications sur l'eau se font par la radio VHF sur la voie 72.
- 3.4 Dans l'éventualité où la voie de communication par VHF doit être changée, le comité de course communiquera avec les participants à la course soit par VHF ou avec le pavillon L (venir à portée de voix).

## 4 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 4.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée avant 08h00 le jour où elle entrera en vigueur, sauf si cette heure est modifiée dans une ICC.
- 4.2 Toute modification au programme des régates sera affichée avant 20h00 la veille du jour où elle prendra effet.

## 5 PROGRAMME DES RÉGATES

- 5.1 Le calendrier des régates est présenté sur le site Web et/ou sur le tableau officiel et/ou sur le site FB.
- 5.2 Toutefois le comité des régates peut modifier en tout temps le nombre et l'horaire des courses et des régates en procédant à un avis aux concurrents.
- 5.3 Si une régate doit être annulée plus d'une heure avant le départ prévu, un envoi courriel aux inscrits à la course pourrait être fait pour les en aviser.
- 5.4 Pour informer les bateaux qu'une course ou une séquence de courses va bientôt commencer, un signal d'attention sera émis, c'est-à-dire que le pavillon orange de ligne de départ sera envoyé avec un signal sonore au moins cinq minutes avant l'envoi du signal d'avertissement de la première course de la journée.

## 6 PARCOURS ET AFFICHAGE DES PARCOURS

- 6.1 Le parcours d'une course est établi selon une des deux méthodes suivantes :
- Par le comité immédiatement avant la séquence de départ et ce, selon les indications présentées à l'Appendice « A ».
  - Parcours remis au moment de la réunion des barreurs.
- 6.2 Les marques de parcours sont affichées sur le devant du cabanon de course sur la jetée EST aussitôt que possible avant la séquence de départ.
- 6.3 Dans la situation d'un parcours commun à toutes les classes, on affiche les marques à contourner sur une seule ligne.
- 6.4 Dans la situation de parcours différents, on affiche le parcours de classes selon l'ordre des départs.

## 7 SIGNAUX FAITS À TERRE

- 7.1 Les signaux faits à terre seront envoyés depuis le mât de pavillons situé près du cabanon de course situé sur la jetée EST.

## 8 RETARD OU ANNULATION

- 8.1 Si le comité de course devait retarder ou annuler une course selon la RCV 27.3, il en ferait aussi l'annonce sur la radio VHF. (Ceci modifie la RCV 27.3)

## 9 PAVILLONS DE CLASSE

- 9.1 Les couleurs des pavillons de classe sont:

Classe Commodore : jaune

Classe Capitaine : blanc

Classe Monotype : vert

- 9.2 Les pavillons de classe seront remis aux concurrents par le comité des régates lors de la réunion des barreurs ou dès que possible.

## 10 LIMITE DE TEMPS

- 10.1 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 30 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 10.2 Le temps limite pour finir le parcours est de 120 minutes.
- 10.3 Lorsqu'aucun bateau d'une classe donnée n'effectue le parcours dans le temps limite, la course est annulée pour cette classe.

- 10.4 Lorsqu'au moins un bateau de la classe fini la course dans le temps limite, les autres bateaux de cette classe ne finissant pas dans ce délai seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)

## 11 AIRE DE DÉPART

- 11.1 La ligne de départ est située entre le mât arborant le pavillon orange près du cabanon de course sur la jetée EST du YCQ et le côté parcours de la marque de départ du YCQ.
- 11.2 Tout bateau dont ce n'est pas la séquence de départ, doit se tenir hors de l'aire de départ, laquelle est définie comme étant une zone de 50 mètres de part et d'autre de la ligne de départ et d'un cercle de rayon de 50 mètres autour de la bouée YCQ.

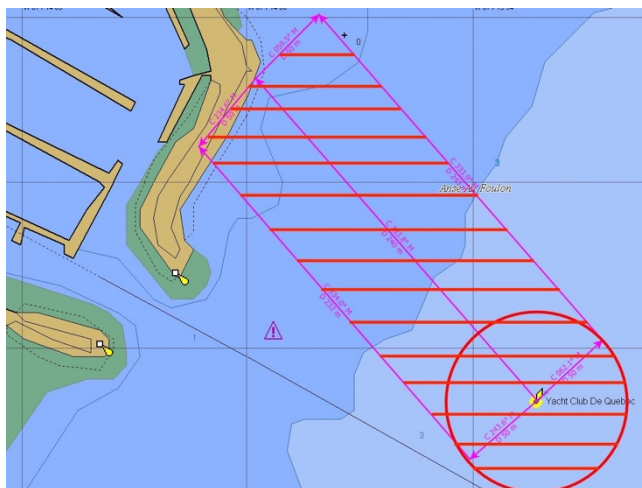


Figure 1. Aire de départ (zone hachurée)

- 11.3 Un bateau, dont ce n'est pas la séquence de départ, qui pénètre dans l'aire de départ après qu'un premier signal d'avertissement d'une autre classe ait été envoyé, est considéré comme fautif et s'expose à être disqualifié par le comité.

## 12 DÉPARTS

- 12.1 Le nombre de départ, l'heure prévue du premier départ, ainsi que le délai entre les départs seront annoncés sur VHF avant que la première séquence ne débute.
- 12.2 Si possible, une annonce sera faite sur VHF avant le début des autres départs.
- 12.3 Les signaux visuels émis (envoi du pavillon de classe) déterminent la/les classe(s) à prendre le départ.
- 12.4 On annonce sur VHF la classe à prendre le départ au début de la séquence de cinq minutes et, si possible, juste avant le compte à rebours des 10 dernières secondes précédant le départ de la classe.

## 13 UTILISATION DU SPINNAKER AVANT LE DÉPART

- 13.1 L'envoi (hissage) d'un spinnaker ou de toute voile de ce type, avec ou sans chaussette ou emmagasineur, ne peut débuter qu'après avoir franchi la ligne de départ.
- 13.2 L'utilisation du spinnaker est toutefois acceptée pour franchir la ligne de départ si le signal de départ a été donné depuis plus de deux minutes.
- 13.3 Le comité a autorité pour juger du fait que l'envoi est débuté avant la ligne. Une décision en ce sens de la part du comité est sans appel.
- 13.4 Les noms ou les numéros de voile des voiliers fautifs pourront être annoncés par radio VHF.
- 13.5 Un voilier fautif doit reprendre son départ sinon il sera considéré comme ayant manqué à prendre son départ et sera classé DNS et recevra le score correspondant. (Ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 13.6 La responsabilité de reprendre le départ revient au fautif et ce dernier ne peut alléguer qu'il n'a pas entendu son rappel.

## 14 RAPPELS

- 14.1 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son identification sur le canal VHF. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

## 15 L'ARRIVÉE

- 15.1 La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant le pavillon bleu près du cabanon de course sur la jetée EST du YCQ et le côté parcours de la marque 1 (bouée YCQ).
- 15.2 Lorsqu'il traverse la ligne d'arrivée, il est de la responsabilité du concurrent d'être visible et reconnaissable par le comité de course. C'est aussi à lui de s'assurer que son arrivée a bien été enregistrée par le comité. Un signal sonore peut être émis par l'officiel de course pour signifier au concurrent que son arrivée a bien été enregistrée.

## 16 RÉDUCTION DE PARCOURS

- 16.1 Lorsqu'il y a réduction ou changement de parcours, les temps intermédiaires pris par le comité de course lors d'un passage à la ligne formée entre le mât près du cabanon des régates et la marque 1 (bouée YCQ), pourront être utilisés pour le classement.
- 16.2 Dans le cas où une réduction ou changement de parcours devrait être faite, elle serait annoncée par VHF.

## 17 ABANDON

- 17.1 Un bateau qui abandonne une course doit signifier clairement son abandon en s'écartant du parcours pour éviter de nuire aux autres concurrents.
- 17.2 Un bateau qui abandonne une course doit en aviser le Comité de course, par la VHF, dans les meilleurs délais.

## 18 AFFICHAGE DES CLASSEMENTS

- 18.1 Des classements provisoires seront affichés aussitôt que possible sur tableau officiel et/ou sur le site WEB et/ou sur le site FB.
- 18.2 Le classement provisoire deviendra officiel à midi le jour suivant la course, à l'exception de cas où il y aurait réclamation ou demande de réparation.

## 19 RÉCLAMATIONS, DEMANDES DE RÉPARATIONS ET CONCILIATION

- 19.1 Les formulaires de demande d'instruction sont disponibles auprès du Comité de Course. Les réclamations et les demandes de réparation ou de réouverture doivent être déposés dans le temps limite approprié.
- 19.2 Le dépôt des réclamations doit se faire par courriel à l'adresse [ycq.regate.2024@gmail.com](mailto:ycq.regate.2024@gmail.com) et/ou au Comité de Course.

## Appendice A : PARCOURS

Le parcours sera identifié par des numéros ou des lettres, sur un panneau avec le fond de couleur rouge ou vert.

La couleur du fond des panneaux indique de quel côté il faut laisser la marque;

- Fond rouge : marque qu'il faut laisser à babord,
- Fond vert : marque qu'il faut laisser à tribord.

Le parcours se lit de gauche à droite.

Table des marques :

Marque	Bouée
1	YCQ
2	Q6
3	Q4
4	K168
5	Q7
6	Q11
7	Dégagement Groupe Cabano Marine
8	Q16
9	Quai des Cageux
D	Limite D
F	Limite F
M	K156
Y	K163

Exemple de parcours:

**1 6 1 2 1**

1 (rouge) - 6 (rouge) - 1 (vert) - 2 (rouge) - 1 (rouge)

Interprétation du parcours:

- Départ du YCQ vers l'ouest en laissant la marque **1** (bouée YCQ) sur bâbord
- Laisser la marque **6** (Q 11) sur bâbord
- Laisser la marque **1** (bouée YCQ) sur tribord
- Laisser la marque **2** (Q 6) sur bâbord
- Arrivée au YCQ en laissant la marque **1** (bouée YCQ) sur bâbord.